

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISIGNY-LE-BUAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
Lundi 08 JUIN à 18 heures 30**

Le conseil municipal de la commune d'Isigny-le-Buat, légalement convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni à la salle du conseil municipal « Bernard Pinel », en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jessie ORVAIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 04/06/2026

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Jessie ORVAIN, Cécile de MONTGOLFIER, Christian CHESNEL, Coralie ANGOT, Guillaume CHESNEL, Delphine DUPONT, Joël CHARTRAIN, Jacques LE MEST, Alain FAUCHON, Joël HAMEL, Sylvie CROCHET, Laurence DELMART, Frédéric LAHEURTE, David LEMOUSSU, Xavier CADET, Marie-Laure ABSIN, Alexandra MONDHER, Alain BABIN, Franck JOURDAN, Stéphanie GIRET et Céline VAUGEOIS.

Etaient excusés : Christèle LEROUX.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :

Christèle LEROUX à Stéphanie GIRET.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Coralie ANGOT est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-06-08-075

**AVIS DE LA COMMUNE D'ISIGNY-LE-BUAT SUR LE DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

RAPPORTEUR – Jessie ORVAIN

La société Les Serres du Buat porte un projet de construction de serres maraîchères pour la culture de tomates sur le secteur « Le Bois Aubé » à Isigny-le-Buat. Le projet vient en continuité directe d'un premier site de production autorisé par permis de construire en date du 25 mars 2020 sur le secteur de « La Bretaie ». Le projet représente une emprise bâtie de 15,8 ha pour une emprise foncière totale de 33,3 ha. Il est situé sur des terres agricoles à proximité du bourg d'Isigny-le-Buat.

Compte tenu de son ampleur, le projet est soumis à une procédure d'autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement visant à analyser les impacts sur l'environnement humain, sur l'environnement naturel et sur la ressource en eau (superficielle et souterraine).

A ce titre, le projet est soumis à consultation du public par voie électronique et la commune d'Isigny-le-Buat est sollicitée pour avis.

VU la délibération n°2026-08-06-073 en date du 08 juin 2026 portant des réserves sur le dossier de demande d'autorisation environnementale relative au projet de construction de serres maraîchères pour la culture de tomates sur le secteur « Le Bois Aubé » à Isigny-le-Buat ;

VU la délibération n°2026-08-06-074 en date du 08 juin 2026 portant décision de rendre un avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale relative au projet de construction de serres maraîchères pour la culture de tomates sur le secteur « Le Bois Aubé » à Isigny-le-Buat ;

Suite à l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Le recours au vote à bulletin secret ayant été décidé conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Après dépouillement des bulletins,

A la majorité des voix exprimées ; quatre contre ; deux abstentions ;

EMET UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire,
Jessie ORVAIN.



La secrétaire de séance,
Coralie ANGOT.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
Transmission en Sous-Préfecture le 22/06/2026
Affichage le 23/06/2026